



DÉPARTEMENT DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

ET DE LA PÉDAGOGIE SPÉCIALISÉE

Sports – études – formation

Demande de mesures particulières

Sports – études – formation (SEF)

Indications générales

- La demande de mesures particulières est faite par les parents ou le représentant légal de l'élève, au moyen du présent formulaire ; **elle est adressée, avec ses annexes, à la direction de l'établissement scolaire.**
- La demande est valable pour une année scolaire ; elle peut être renouvelée d'année en année.
- Toutes les rubriques du formulaire doivent être complétées.
- Les renseignements concernant le sport peuvent être obtenus auprès du Service de l'éducation physique et du sport, Ch. de Maillefer 35, 1014 Lausanne, tél. 021/316 39 34, info.seps@vd.ch, www.vd.ch/seps

Indications complémentaires relatives au questionnaire

- Pt 2.1 Joindre, le cas échéant, l'horaire d'entraînement établi par le club ou la fédération.
- Pt 2.2 Mentionner la ou les personnes qui s'occupent personnellement de l'élève (ne pas signaler simplement la/le président-e du club ou la/le responsable de la commission technique).
- Pt 2.3 Joindre, le cas échéant, le programme des compétitions.
- Pt 2.4 Le niveau sportif doit être attesté par le club : joindre la liste des résultats obtenus. Le préavis de la fédération nationale peut être requis.

Informations complémentaires à l'intention des parents ou du représentant légal (voir aussi www.vd.ch/seps)

Responsabilités

- Les élèves bénéficiant de mesures particulières doivent s'en montrer dignes également dans leur engagement scolaire ou professionnel. Ils assument, avec leurs parents ou leur représentant légal, les résultats scolaires ou professionnels.
- L'institution scolaire s'efforce d'alléger le poids que représente la poursuite simultanée de deux « carrières » ; elle est attentive à l'éclosion de talents particuliers, mais est tenue de se concentrer avant tout sur la formation scolaire ou professionnelle des jeunes.
- Il incombe aux parents ou au représentant légal de se préoccuper de la santé, des contrôles médicaux et de l'hygiène de vie de leur enfant, et de veiller notamment à créer les contacts nécessaires entre les différents partenaires formant l'encadrement de celui-ci.
- Les partenaires sportifs doivent également assumer leur part de responsabilité dans l'encadrement du jeune.

La/le soussigné-e atteste avoir pris connaissance des informations qui précèdent, notamment du chapitre précisant les responsabilités.

Lieu et date :

Signature des parents ou du représentant légal :

.....

Vérifier que le niveau atteint corresponde aux critères sportifs permettant d'obtenir des mesures particulières.

SPORT

Demande de mesures particulières pour l'année scolaire 20..... / 20.....

➤ **vérifier les critères sportifs sous www.vd.ch/seps avant le dépôt de la demande**

1. <u>Elève</u>			
1.1 Nom et prénom :		Date de naissance :	
1.2 Parents ou personne responsable :			
1.3 Adresse :		Localité :	
1.4 Etablissement scolaire actuel :		Classe :	
1.5 Médecin qui suit le sportif (nom et adresse) :			
2. <u>Sport pratiqué</u> : Club :			
2.1 Horaire des entraînements : temps effectif, sans les déplacements - <i>joindre l'horaire d'entraînement établi par le club ou la fédération</i>			
de	à	lieu	trajet*
lu :			
ma :			
me :			
je :			
ve :			
sa :			
di :			
* Durée du trajet aller et retour en minutes			
2.2 Personne(s) responsable(s) de l'entraînement sportif (nom(s), adresse(s), téléphone) : <i>mentionner les personnes qui s'occupent personnellement de l'élève</i>			
2.3 Fréquence annuelle des compétitions (<i>si disponible, joindre le programme des compétitions</i>) :			
2.4 Niveau atteint :			
3. <u>Renseignements généraux</u>			
3.1 Objectifs dans le domaine du sport :			
3.2 Objectifs dans le domaine scolaire et professionnel :			
3.3 Mesures souhaitées :		Allègement d'horaire	
Autre		Congés ponctuels	
Période de l'année scolaire			
4. <u>Annexes</u>			
- attestation du club - tout autre document utile à l'appréciation de la demande			

Lieu, date :

Signature de l'élève :

Signature du représentant légal

lorsque l'élève est mineur :

CETTE DEMANDE N'EST VALABLE QUE POUR LA PRESENTE ANNEE SCOLAIRE ET DOIT ETRE ADRESSEE A LA DIRECTION DE L'ETABLISSEMENT D'AFFECTATION DE L'ELEVE

DECISION (à remplir par la direction de l'établissement scolaire)

	Oui	Non
1. L'élève satisfait le critère du niveau sportif (voir « critères sportifs exigés » sur le site www.vd.ch/seps).	☐	☐
2. L'élève suit un entraînement hebdomadaire d'au moins 10 heures.	☐	☐
3. L'élève participe à des compétitions de niveau national ou international.	☐	☐
4. L'élève bénéficie du soutien et de l'encadrement de sa fédération sportive.	☐	☐

Commentaires sur le cursus scolaire :

.....

.....

.....

.....

.....

Préavis du SEPS (s'il a été demandé) :

Pour 20..... – 20....., l'élève est mis au bénéfice de mesures particulières

☐

Oui

☐

Non

Mesures particulières décidées (de la seule compétence de la direction de l'établissement scolaire) :

Allègement d'horaire

Congés ponctuels

Nombre de périodes allégées

Disciplines allégées (préciser le nombre de périodes)

.....

.....

Lieu, date : Signature de la direction :

**Important : après décision, prière d'adresser copie des pages 3 et 4 de cette demande à :
DGEO - Direction pédagogique, Rue de la Barre 8, 1014 Lausanne**